

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 16 mars 2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le jeudi 16 mars 2023 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENT S	EXCUSES procuration à	ABSENT S
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO		Brigitte TERRAZA	X
Isabelle DESBORDES	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Sébastien BRINGTOWN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Gérard AYNIE	X
Fabien CATOIRE		Pierre CHAMOULEAU	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X



Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON	X		
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER	X		
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE		Delphine LACOMBE	X
Delphine LACOMBE	X		
Michael GISQUET	X		

Ordre du jour du Conseil Municipal du 16 mars 2023

Brigitte TERRAZA	2023.02.01	Vote d'une subvention au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux peuples turque et syrien
Isabelle DESBORDES	2023.02.02	Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 : présentation du Rapport d'orientations budgétaires
Fabrice FRESQUET	2023.02.03	DSIL 2023 - Projet d'aménagement d'une maison des mobilités alternatives - autorisation pour solliciter des financements
Emmanuelle LAMARQUE	2023.02.04	DSIL 2023 - Amélioration thermique et énergétique des groupes scolaires - autorisation pour solliciter des financements
Pierre CHAMOULEAU	2023.02.05	DSIL 2023 - Végétalisation des cimetières - autorisation pour solliciter des financements
Isabelle DESBORDES	2023.02.06	Modification du tableau des effectifs

Gonzalo CHACON	2023.02.07	Convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour l'opération Destinaction 2023
Gonzalo CHACON	2023.02.08	Chantier éducatif 2023 – convention de partenariat et demande de financement

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal et précise qu'elle a le plaisir d'accueillir Sylvie DESCAMPS qui rejoint le groupe majoritaire suite à la démission de Jean-Pierre CALOFER. Elle précise que Madame DESCAMPS n'est pas une inconnue puisqu'elle était déjà élue lors du dernier mandat. Elle avait souhaité pour des raisons professionnelles et personnelles être plus bas dans la liste. Elle souligne que finalement elle est de retour et Madame le Maire en est ravie. Elle lui souhaite la bienvenue.

Madame le Maire procède à la désignation de Madame Monique CASTET en qualité de secrétaire titulaire et Madame Valérie QUESADA en qualité de secrétaire suppléante.

Mme CASTET procède à l'appel. Elle indique que le quorum est atteint.

Madame le Maire la remercie.

II – DECISIONS DU MAIRE

Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2023-04	Société Générale de Couverture	Signature d'un avenant n°3 au marché n°2021-BRU049 de travaux de réfection de la toiture du Château des Borges , en raison de la nécessité de travaux modificatifs imprévus de dépose des plafonds, de restauration de lucarnes et de remplacement de pierres sur corniches. Cet avenant avec incidence financière entraîne une plus-value de 22 102,25€ HT soit 26 522,70€ TTC , ce qui porte le nouveau montant du marché à 215 957,72€ HT soit 259 149,26€ TTC	09/02/2023
2023-05	Association Compagnie 2MINIMUM Et Association Esprit de Corps - La Manufacture CDCN	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Et de se tenir la main" pour deux représentations au sein de l'Espace Culturel Treulon, pour un montant forfaitaire de 4800€ HT soit 4801,05€ TTC (TVA 5,5%) et des montants maximum (aux frais réels engagés) de 1270 € HT soit 1339,85 € TTC (TVA 5,5%) au titre des frais de transports et de 388,00€ HT soit 409,33 € TTC (TVA 5,5%) au titre des frais de repas, et prise en charge directe des autres frais annexes dont droits d'auteur, hébergement et repas du soir des représentations.	21/02/2023
2023-06	Association Groupe d'Intervention Vocal Basic	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "De Mots et D'Images" pour une représentation au sein de l'Espace Culturel Treulon, pour un montant de 405,00€ Net de TVA (non assujetti à TVA) et prise en charge directe des droits d'auteurs et des droits de mise en scène.	22/02/2023

Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Requ en Préfecture le
2022-164	Association Compagnie ICI COMMENCE	Signature d'une convention d'accueil en résidence d'artiste , à titre gracieux, précaire et révocable au sein de l'Espace Culturel Treulon en vue de la reprise du spectacle « Oser ». (Abrogation de la décision n°2022-141 en date du 24 octobre 2022 portant signature de la précédente convention d'accueil en résidence d'artiste suite au report demandé par la Compagnie)	17/02/2023
2022-167	ASSOCIATION LES DETRITIVORES	Signature d'un contrat de prestations n°2023-BRU702 ayant pour objet la collecte des biodéchets pour les cantines des groupes scolaires Olympe de Gouges, Arc-en-Ciel, Marianne, Prévert et Frida Kahlo pour un montant de 18€ HT par collecte et par contenant de 120 litres .	18/01/2023
2022-169	Me Caroline LAVEISSIERE Avocat	Règlement de la note de frais et honoraires n°3240 d'un montant de 500€ HT soit 600€ TTC (TVA 20%) dans le cadre d'un contentieux relatif à l'exécution d'un contrat de la commande publique.	18/01/2023
2022-170	SCP CASIMIRO Huissier de justice	Règlement de la facture n°77067 d'un montant de 222,85€ HT soit 267,42€ TTC (TVA 20%) au titre de la rédaction d'un constat d'affichage du permis de construire.	18/01/2023
2023-03	Société K-WET PRODUCTION	Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Ensemble ou rien » pour une représentation au sein de l'Espace Culturel Treulon, pour un montant de 5 564,25€ TTC (TVA 5,5%) et prise en charge de frais annexes.	25/01/2023

Madame le Maire indique que les élus ont eu communication de la liste et demande s'il y a des questions.

(00.04.30) M. RAYNAUD salue Madame le Maire et les élus. Il évoque la décision 2023-04 concernant le Château des Borges. Il souhaite savoir si les travaux vont se terminer ou s'il y aurait encore des modifications imprévues et quand lorsque tout sera terminé, ce que fera la commune du Château des Borges.

Madame le Maire souligne une excellente question et invite l'assemblée à se tourner à 90°. Le Château de Borges est presque achevé. Elle indique que les gouttières et les chapeaux ont été mis le matin même. Elle trouve cela superbe. Il y a eu effectivement quelques dépenses imprévues dues à l'état des cheminées intérieures. Un avenant a été signé et entre bien entendu largement dans le cadre des augmentations possibles puisqu'il y a une plus-value de 22 000 €. Elle rappelle que la ville est éligible à la DSIL donc des crédits d'État pour la rénovation de ce château puisqu'il y a une opération d'isolation thermique du bâtiment. Pour l'avenir du Château des Borges, la toiture a été sécurisée. Il est maintenu dans un bon état en dessous, ce qui était le but. Elle pense qu'il faudrait réfléchir là-dessus parce qu'aujourd'hui, la commune n'a pas de besoin identifié auquel pourrait répondre le Château des Borges. Elle rappelle que la ville rénove également avec des subventions d'État la Maison des Associations. Les locaux vont être mis à disposition. Pour l'instant, rien n'est donc arrêté.

Mme CHARTIER a une question sur la décision 2022-164 pour la Compagnie. Il a été demandé un report par la Compagnie et il n'y a pas de nouvelle date.

Madame le Maire indique qu'aucune date n'a été donnée. Elle précise que l'Adjoint à la culture est en vacances donc il ne peut pas répondre. Il est avec Néfertiti.

Madame le Maire répond qu'aucune date n'est décidée.

Mme CHARTIER note qu'il est mis à disposition à titre gracieux sans avoir la date.

(00.07.24) Mme CASTET répond que dès que la convention sera reçue, la date sera précisée.

Mme CHARTIER souligne que la décision est passée pour la convention.

Madame le Maire note que la résidence dure un an.

Mme CHARTIER demande la communication de la date.

Mme CASTET lui donnera.

Madame le Maire indique qu'il y a plusieurs spectacles de prévus.

Mme CASTET rappelle que cela dure un an et que cela va démarrer en fin de mois ou début de mois prochain.

Madame le Maire remercie pour ces précisions.

M. RAYNAUD a une question sur la décision 2022-167 – Collecte des biodéchets pour les cantines. Il demande si le coût global est connu.

Madame le Maire répond que le coût global est à peu près de 12 000 € par an. Il faut savoir que depuis que le marché de la restauration a été relancé avec ANSAMBLE, depuis le 1^{er} janvier 2022, le nouveau marché était censé prendre en charge ces frais. Dans le cahier des charges du nouveau marché, ce tri devait être mis en place. Or, il se trouve que sur l'ensemble des communes qui sont sur le SIVOM, seules Blanquefort et Bruges aujourd'hui avaient mis en place préalablement au renouvellement de ce marché le tri des déchets et la récupération pour compostage par les détritivores. En fait, un avenant a été signé pour faire le joint avec le SIVOM, étant entendu que le SIVOM nous a annoncé que début mai normalement, il devrait prendre le relais, toujours avec les détritivores, mais c'est eux qui paieront et ils vont rembourser les sommes qui ont été déboursées par la commune depuis janvier 2022.

(00.09.40) M. GISQUET indique qu'il existe des machines pour accélérer le compostage de tous les traitements alimentaires qui ont été développés par les Japonais. Il sait qu'en Gironde, une entreprise les distribue et commence à les implanter dans les cantines. Le délai pour transformer en compostage est réduit de quatre ou cinq et il peut être réutilisé localement. Ça évite tous les transports. Il précise qu'il va retrouver le nom de la société qui est sur le bassin et sait que des villes ont déjà été équipées. Il a également une question sur la Maison des Borges. Il demande si elle a un intérêt historique, elle est classée, elle a quelque chose de spécial.

Madame le Maire répond que c'est un joli château, mais qui n'est pas classé. Il a l'intérêt de faire partie de l'histoire de Bruges donc il semblait intéressant de le maintenir. Elle pense qu'un appel à manifestation d'intérêt sera fait. Ça peut être une fondation avec un musée, un restaurant. Elle donne pour exemple ce qui a été fait à Bordeaux rue de Tivoli, la Fondation Magrez. Elle indique que tout est ouvert. Il faut laisser des propositions. Elle note que cela peut être une solution pour que le château vive et ne se détériore pas du fait d'une non-utilisation, ce qui avait été le cas du Château Treulon. Elle indique que le Maire précédent avait fait refaire la toiture pour protéger, mais l'intérieur était déjà très abîmé, beaucoup plus

que ce château. Il ne faut pas laisser un bâtiment comme ça des années inoccupé, pas chauffé, humide parce que ce serait dommage.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Madame le Maire précise que le procès-verbal a été envoyé aux élus et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque. Elle propose de passer au vote. Elle indique que le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IV. SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT N° 2023.02.01: VOTE D'UNE SUBVENTION AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) EN SOUTIEN AUX PEUPLES TURQUE ET SYRIEN

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu les articles L2121-29 et suivant du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant l'urgence humanitaire que connaissent actuellement les victimes du tremblement de terre en Turquie et Syrie,

Dans la nuit du 5 au 6 février 2023, le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie, ont été frappés par un violent séisme de magnitude 7.8, qui a causé des dégâts humains et matériels sans précédent.

Les derniers bilans des autorités locales font état de plus de 40 000 personnes décédées dans ce tremblement de terre.

Alors que l'ONU a lancé un appel à l'aide internationale afin de récolter un milliard de dollars pour venir en aide aux deux pays dévastés (*Le financement – qui couvre une période de trois mois – portera assistance à 5,2 millions de personnes et permettra aux organisations d'aide de renforcer leur soutien crucial aux efforts conduits par le gouvernement*), l'AMF a publié le 9 février dernier un communiqué, exprimant « toute sa solidarité envers les populations touchées » et, « en complément de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'État », appelle les communes et intercommunalités « à apporter une contribution et à participer à l'élan national de solidarité ».

Face à ce drame humanitaire, La ville de Bruges souhaite confirmer son total soutien à la population Turque et Syrienne via une participation à hauteur de 5000€ au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO).

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et

des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit. Sa gestion par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères garantit à la fois la traçabilité de la somme et la pertinence de son usage final par services du Ministère, experts en urgence humanitaire. Ce fonds est, rappelle le ministère, « l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ».

Le montant de cette aide financière exceptionnelle sera imputé au chapitre 65 du budget de fonctionnement de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE TEMOIGNER** son soutien et sa solidarité aux victimes des séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie.
- **DE VOTER** la subvention au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) en soutien aux peuples Turque et Syrien, à hauteur de 5000€,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

Madame le Maire présente cette délibération. Elle indique que la ville de Bruges tient à être solidaire avec les collectivités territoriales, les pays, toutes les zones où bien entendu les populations ont à vivre des événements tragiques. Ça a bien entendu été le cas lors du tremblement de terre en Turquie et Syrie avec des répliques d'ailleurs qui semblent se produire. Elle rappelle que les faits ont eu lieu dans la nuit du 5 au 6 février. Plus de 40 000 personnes sont décédées et des dizaines de milliers de personnes disparues, déplacées. Elle propose de participer à l'aide humanitaire pour ces populations et de voter donc une participation de 5 000 € qui sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO). Il est en lien avec les associations humanitaires et donne les financements en fonction des besoins.

(00.13.57) M. GISQUET a le souvenir d'avoir participé à ce fonds aussi pour l'Ukraine. Il demande si le fonds n'a sollicité la ville que deux fois ou si c'est la ville qui a choisi de réagir à ces deux-là. Il indique ne pas être contre le fait d'aider les gens, personne n'est contre l'aide des gens, mais il trouve que ça oblige à être injuste au final. Quand on donne à l'un, on ne donne pas à l'autre. Quand il dit « nous », il parle des sociétés occidentales. Il note une compassion qui est variable en fonction parfois de la distance. Par exemple, il y a aujourd'hui de grosses tempêtes tropicales dans la corne de l'Afrique et on n'en parle quasiment pas dans les médias et on n'appelle pas à donner de l'argent pour les aider. C'est vrai qu'on se rend un peu otage de l'opinion voire de la médiatisation de ces événements. Il serait curieux de savoir si le FACECO sollicite la ville sur d'autres sujets. Il pense qu'il faut s'interroger sur le fait que vu que la ville a des capacités à aider, au lieu de réagir à une situation peut-être qui nous touche émotionnellement, pourquoi ne pas être plus investi sur des projets à long terme. C'est peut-être plus difficile à entendre de dire que la ville a choisi de s'investir plus sur des projets plus long terme et de donner avant d'être sollicité plutôt que de subir cette pression médiatique et parfois même émotionnelle sur ces appels aux dons.

Madame le Maire indique qu'il n'y a aucune pression médiatique ou quoi que ce soit. Aucun organisme humanitaire ne vient nous chercher. C'est la ville qui prend l'initiative, comme l'ont fait beaucoup de communes de la Métropole, comme va le faire le Conseil de Métropole fin mars. On est quand même sur des événements inimaginables, énormes. On ne peut pas donner à tout le monde. La ville avait aussi donné pour l'Ukraine. Elle pense que si chaque commune donne un petit peu, ça peut compléter les aides. Des fonds d'État sont prévus pour aider les pays, les territoires à partir du moment où il y a des catastrophes comme cela qui arrivent. Elle pense que c'est important. Elle indique que la Métropole, dans le cadre de ses relations internationales, finance des associations qui creusent des puits dans des pays qui manquent d'eau, etc.

À travers la Métropole, on peut considérer que l'on participe aussi à cette démarche puisqu'on fait partie de la Métropole. Elle précise que la ville ne donne pas toujours au FACECO, mais qu'elle a été conseillée par la Métropole. Elle indique que la ville aurait pu donner ailleurs, aux pompiers, à la Croix-Rouge. Le FACECO a l'intérêt d'être une garantie pour les collectivités territoriales que l'argent va être utilisé pour ce pour quoi il est voté et après il se met en lien avec la Croix-Rouge, avec Médecins sans Frontières, avec Pompiers sans Frontières, etc. en fonction des besoins. Madame le Maire propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2023.02.02: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3,

Vu le rapport annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

(00.18.32) Mme DESBORDES remercie Madame le Maire et salue les élus. Elle précise qu'une petite présentation résumant 30 pages du Rapport d'orientations budgétaires a été effectuée. Elle indique que ce document a un formalisme avec un minimum d'informations qui sont précisées dans les premières pages et il se répartit en trois parties : le contexte macroéconomique avec la Loi de Finances, etc. Et ensuite nos orientations budgétaires.

Concernant le contexte macroéconomique, elle indique que 2022, le contexte est très particulier et un contexte géopolitique majeur pas connu depuis le premier choc pétrolier au début des années 70. Il s'agit d'une phase de ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation. Elle présente la croissance prévue par les différents organismes bancaires, notamment européens ainsi que l'inflation. Une croissance prévue en 2023 à 0,3 %, très faible, quasi nulle et une inflation à plus 6 %. Pas plus de 6 %, on aurait pu penser que ce serait plus vu le début de l'année parce que les organismes prévoient une nouvelle diminution des tarifs, notamment de l'énergie, sur le deuxième semestre de l'année. Un contexte géopolitique particulier, une évolution de l'inflation et évidemment une situation des ménages qui risque de se précariser de plus en plus. Le détail est donné dans le document avec tous les indicateurs prévus.

La Loi de Finances 2023 prévoit la prolongation et l'adaptation du filet de sécurité pour cette année. Concernant le filet de sécurité 2022 auquel la ville n'est pas éligible, le document précise les caractéristiques. Elle note qu'il est prolongé en 2023 avec des caractéristiques différentes puisque la ville sera éligible s'il y a une baisse de 15 % de l'épargne brute entre 2022 et 2023 et un potentiel financier par habitant en 2022 inférieur à deux fois la moyenne de la strate. Donc elle ne saura qu'à la fin de l'année 2023, même début 2024 lorsque les comptes seront clôturés si la ville sera éligible ou pas à ce filet de sécurité 2023. Pour ce qui est des aspects budgétaires, on prévoira de façon prudente de ne pas être éligible pour ne pas avoir de mauvaise surprise à la clôture des comptes. À cela, s'ajoute l'amortisseur électricité. Il est basé sur des conditions d'éligibilité qui ne concernent pas non plus la ville puisqu'il faudrait être une collectivité avec moins de 10 équivalents temps pleins, ce qui n'est pas du tout le cas.

Dans la Loi de Finances, la DGF est en nette diminution entre 2013 et 2023. En 2023, il y aura une légère augmentation de 48 000 € liée à l'évolution de la population et aux derniers chiffres de l'INSEE. En 2023, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local va être prolongée avec malgré tout une baisse du montant global par rapport à 2022. La DSIL est destinée au soutien des projets de rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des sécurisations des équipements publics, création, transformation, rénovation des bâtiments scolaires. Il y a d'autres délibérations pour aller chercher des fonds auprès de la DSIL après le ROB. Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Ensuite, nouveauté pour l'année 2023, la création d'un Fonds vert en soutien des investissements de transition écologique. Le Fonds vert pour 2023 est à hauteur de 2 milliards d'euros. Il est destiné à soutenir les collectivités territoriales en matière de performance environnementale : rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public et valorisation des biodéchets, adaptation des territoires aux changements climatiques pour les risques naturels et les restaurations, amélioration du cadre de vie concernant les friches et les mises en place de zones à faible émission. Elle indique que la ville ira chercher ce qu'elle pourra au maximum auprès de ce Fonds vert. Les dispositifs anti-inflation : filet de sécurité, amortisseur électricité. La dotation pour les titres sécurisés concerne la mise en place de la station CNI Passeport depuis le milieu de l'année 2022. Au titre de l'année 2022, la dotation est de 4 000 € pour l'installation et en 2023, pour le fonctionnement annuel, une dotation est estimée à hauteur de 10 000 €, bien en deçà évidemment de ce que

cela va coûter puisqu'il y a, au-delà des aménagements de locaux, un ETP qui délivre les cartes d'identité et les passeports, ce qui n'est pas du tout couvert par la dotation de l'État. La suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : elle est collectée par Bordeaux Métropole donc ça ne concerne pas la ville directement. La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est un élément important pour l'année 2023 puisqu'après une augmentation de 6 % des bases d'imposition en 2022, la Loi de Finances prévoit une augmentation de 7,1 % des bases d'imposition pour tout le monde. Elle présente l'évolution des bases fiscales : 6,3 % en 2022 et 7,1 % en 2023 pour les taxes foncières et les taxes d'habitation pour ce qui concerne les résidences secondaires.

La situation de Bruges : la stratégie financière adoptée par la ville de Bruges depuis plusieurs années vise à maintenir voire à développer le niveau de service aux usagers et de permettre le financement des investissements nécessaires à la satisfaction des besoins des Brugeais et du territoire. On reste sur une stratégie prudente et réaliste, une situation plutôt favorable qui est issue d'une bonne gestion, qui aura permis à la fois de traverser la crise sanitaire et économique actuelle, tout en permettant d'absorber les ouvertures des nouveaux équipements et les mesures imposées par l'État comme l'augmentation du point d'indice, la revalorisation du SMIC ou les baisses de dotation sans que cela ne vienne perturber durablement les équilibres financiers structurels. L'année 2022 a été clôturée avec une capacité de désendettement de deux années et une épargne brute de 3 858 000 €. Le budget 2023 est marqué particulièrement par de nombreux aléas. D'abord, l'évolution des indices de prix avec notamment l'interrogation sur le coût des énergies et celle des produits alimentaires, les problématiques d'approvisionnement et de coût des matériaux, notamment pour les opérations d'équipements et les incertitudes quant à l'évolution des mesures favorables aux fonctionnaires, comme la nouvelle évolution du point d'indice ou encore la valorisation de certains métiers à l'instar de ce qui s'est fait via le Ségur de la santé. Il y a eu aussi d'autres revalorisations de certains métiers et de changement de catégorie qui ont eu un impact financier pour la ville et le CCAS.

Ce budget 2023 est donc un exercice budgétaire ambitieux puisqu'il intègre le fonctionnement en année pleine de nouveaux services publics avec les équipements emblématiques : la ludo-médiathèque, le Château, le cinquième groupe scolaire Frida Kahlo, l'extension de l'école Pablo Picasso et la réhabilitation de l'ALSH Île aux Enfants ouvert en septembre 2022 et le renforcement de certains services, comme la mise en place du dispositif de recueil pour les titres sécurisés, cartes nationales d'identité, passeports ou encore le renforcement de la police municipale. C'est également un budget réaliste parce qu'il intègre de manière anticipée des effets connexes de certaines réformes et les incertitudes liées au contexte géopolitique, international et national. C'est également un budget prudent puisqu'il intègre un travail sur des pistes d'économies via le déploiement d'un projet pour la ville résiliente et un travail minutieux sur la frugalité des dépenses publiques. Ces investissements ont été rendus possibles grâce à une gestion minutieuse des dépenses où chaque euro utilisé est un euro utile, où chaque maintien de niveau de service offert aux usagers demande un contrôle rigoureux des dépenses réalisées. Ainsi, l'année 2023 va s'inscrire dans la prolongation des grandes orientations budgétaires et financières définies en début de mandat, malgré un contexte économique incertain.

Elle précise le détail des équilibres. Concernant le fonctionnement, il est prévu en 2023 des produits de fonctionnement, des recettes à hauteur de 26 774 000 €, en augmentation de + 3,2 % et des dépenses à hauteur de 24 000 729 €, en évolution de 12 %. Le détail des produits de fonctionnement : la fiscalité directe est la part la plus importante des recettes pour 89 %, 24 000 000 € environ, suivie de dotations et participations, les produits de services, 1 104 000 € et les autres produits de gestion courante qui sont essentiellement des remboursements d'assurance pour 110 000 €. Dans les produits de fonctionnement, il est important de noter que comme la majorité s'était engagée en début de mandat, il n'y aura pas d'augmentation des taux et une évolution importante de la fiscalité suite à la revalorisation des bases. Évidemment, 7,1 % de revalorisation des bases font qu'il y aura une fiscalité qui augmentera d'autant sur le budget 2023. Concernant les droits de mutation, cette année, compte tenu du contexte incertain, de l'augmentation des taux d'intérêt, du ralentissement du marché de l'immobilier, il est prévu d'inscrire 1 300 000 € sur les droits de mutation alors que l'exercice 2022 et l'exercice 2021 ont été clos à hauteur de 1 700 000 €. 2021 et 2022 étaient des années très dynamiques en matière de mutations immobilières. La dotation globale de fonctionnement est de 457 000 € en 2023 et la dotation de solidarité métropolitaine dans le cadre de l'application du pacte fiscal et financier métropolitain, 749 000 €. Un autre poste important est les produits d'exploitation, les produits des services à hauteur de 1 104 000 €, équivalant à l'an passé. Côté dépenses de fonctionnement, les équilibres sont toujours assez habituels puisque 49 % des charges de fonctionnement concernent les dépenses de personnel à hauteur de 12 184 000 €. Ensuite, il y a les charges de gestion courante dans lesquelles on retrouve l'attribution de compensation de fonctionnement, le BEA, les fluides, etc. Les énergies aussi à hauteur de 7 000 000 €, 28 %. Ensuite, les subventions aux associations et au CCAS, 3 045 000 €, les contributions obligatoires, 2 400 000 € ainsi que de charges financières, 160 000 €. Les évolutions de dépenses de fonctionnement prennent en compte le fonctionnement en année pleine des nouveaux équipements puisque quand on ouvre un équipement en septembre, comme une école ou au cours de l'été, comme la ludomédiathèque, évidemment, l'année suivante, sur une année pleine, on a forcément une augmentation des dépenses, notamment de personnel, de fluides, etc., mais sur une année complète. Également dans ces principales dépenses de fonctionnement et surtout les évolutions, le point important lié aux dépenses communales qui sont impactés par le niveau d'indice des prix à la consommation et au coût de l'énergie. Elle en profite d'ailleurs pour dire qu'une focale sera faite lors de la commission finances sur cette question du coût de l'énergie, ce que l'on sait aujourd'hui, afin d'avoir un retour un peu plus détaillé sur le coût de l'énergie. Et puis le poids des mesures gouvernementales sur les charges de personnel, comme l'évolution du point d'indice, la modification des carrières. On aurait pu aussi mettre l'évolution du SMIC puisqu'en un an, il y en a eu trois : 1^{er} janvier 2022, 1^{er} juillet 2022 et 1^{er} janvier 2023.

Sur les principaux postes de dépenses, les dépenses de personnel représentent 12 000 000 €, les loyers et charges du BEA Arc en Ciel 1 800 000 €, les fluides 2 200 000 € avec une augmentation importante. Sur la partie éclairage public, on estime en 2023 que grâce aux mesures de sobriété énergétique prises (extinction de l'éclairage public, passage en LED), l'évolution va être absorbée. Sur l'éclairage public, on sera au même niveau que l'année dernière, sauf information non connue aujourd'hui, mais à ce moment-là, ça vaut pour tout. L'attribution de compensation de fonctionnement à Bordeaux Métropole, 2 100 000 € et les concours et subventions, 3 000 000 € dont 2 500 000 € pour le CCAS qui subit également

l'inflation et l'évolution des charges et particulièrement sur le personnel puisque le CCAS a été impacté par de mesures d'évolution de certains métiers et par la prime Ségur aussi pour certaines catégories de personnel. Spécifiquement sur les charges de personnel, elles augmentent de 11,4 %, ouverture des nouveaux équipements, renforcement des équipes opérationnelles comme la police municipale. Également sur une année complète, la revalorisation de l'engagement des agents puisque la revalorisation du système de primes a été mise en application au 1^{er} septembre 2022 et la mise en place de la prise en charge de la prévoyance et de la santé au 1^{er} janvier 2023. Et puis toutes les évolutions législatives et réglementaires, la revalorisation des grilles indiciaires, les augmentations du SMIC et la revalorisation du point d'indice et les avancements de carrière, comme tous les ans, donc de 10 928 000 € à 12 184 000 € en 2023.

Côté investissement, en 2022, la ville de Bruges a investi à hauteur de 14 200 000 € pour doter la ville d'équipements publics, ce qui représente 76 % des dépenses qui étaient prévues au budget. Pour 2023, les investissements qui favorisent les équipements de proximité sont poursuivis. Les dépenses réelles seront à hauteur de 10 800 000 €. Les principaux investissements sont répartis sur les différentes politiques publiques. Dans les opérations prévues pour 2023, la requalification du centre-ville avec la fin de la phase 1 à hauteur de 618 000 €, la phase 2, 307 000 € et la phase 3, 650 000 €. Il y a également des fins de paiement sur la construction du cinquième groupe scolaire pour 420 000 €, des acquisitions foncières pour 1 100 000 €, les études et les débuts de travaux de la modernisation de la Plaine des Sports Galinier-Majau pour 800 000 €, le renforcement du pôle sportif Daugère concernant les études, les honoraires et les travaux pour 695 000 €, les travaux de réhabilitation de la salle du Tasta place des Fusillés pour 231 000 €, la fin du chantier de réfection de la toiture du Château des Barges pour 236 000 €, les frais d'études et honoraires de la construction du centre aquatique pour 360 000 €, les travaux d'aménagement paysager de mise en accessibilité du cimetière pour 400 000 €, une enveloppe dédiée au budget participatif citoyen pour 100 000 €, les travaux pour l'aménagement de la Maison des Mobilités pour 350 000 €, 300 000 € sur le plan de sobriété énergétique des bâtiments dans le cadre du programme ville résiliente. Également dans le cadre du programme ville résiliente, la lutte contre les îlots de chaleur, 100 000 €, la végétalisation des cours d'école Picasso, La Marianne, Arc en Cie pour 150 000 €, le passage en LED des points lumineux de l'éclairage public pour 260 000 €, les travaux d'aménagement de l'hôtel de ville pour 200 000 €, le début des travaux de réhabilitation du bâtiment Récipon qui sera transformé en poste de police municipale pour 150 000 €, les travaux d'éclairage public pour 410 000 €. Ce sont les principaux, les autres sont sur des montants moins importants et la liste est présentée. Il y a quand même 197 000 € avec les travaux de valorisation du patrimoine, la mise en conformité et les réparations. Pour financer ces investissements, ils seront autofinancés par l'épargne à hauteur de 27 %. Ensuite, principalement les subventions et dotations pour 56 %, avec notamment la DSIL, le fonds départemental le FDAEC, les différentes subventions auprès de Bordeaux Métropole, de la Région, du Département. Pour 2023, ce sont les principaux financeurs auprès desquels la ville dépose des dossiers. Elle rappelle l'objectif sur l'investissement qui était d'aller chercher des subventions à hauteur de 33 % des dépenses d'investissement, objectif minimal. Derrière, l'autofinancement grâce à l'épargne à hauteur de 27 %, ce qui est quand même important et l'emprunt à hauteur de 17 %. Dans le dossier, une

ligne d'emprunt en 2022 de 2 000 000 € et en 2023, de nouveau, un emprunt à hauteur de 2 000 000 €.

Concernant la dette, elle présente un graphique. Depuis 2014, le montant de l'épargne annuelle permet en grande partie de financer les investissements, mais également l'encours de dette. Il faut savoir que 6 700 000 € de dettes pour une commune comme Bruges, ce n'est pas important au regard de la moyenne nationale puisque ça fait un montant de dette de 337 € par habitant, là où au national, on est à 859 € et où dans la strate on est à 999 €.

Madame le Maire remercie Madame DESBORDES pour cette présentation tout à fait claire et les services qui ont contribué à cette présentation. Elle indique que c'est un débat et invite les élus à poser des questions ou à donner leur avis.

(00.40.17) Mme CHARTIER n'entend pas revenir sur les notions qu'elle ne maîtrise pas concernant l'actualité nationale et le panier moyen qui affole bien évidemment tout le monde, l'accessibilité au logement qui va devenir de plus en plus compliquée pour la majorité des Français ainsi que le bouclier énergétique où on ne sait pas réellement jusqu'à quand il va tenir pour les particuliers. Elle revient sur la prévision d'augmentation de la DGF due à l'augmentation de la population, la DSIL qui diminue, mais avec l'utilisation du Fonds vert, effectivement qu'on va pouvoir aller chercher, au-delà des 30 % de subventions puisque visiblement des communes ont déjà sollicité le Fonds vert et sont accompagnées bien au-delà du 30 % de demande. Elle a des questions notamment sur l'inflation avec le 2,4 % des emprunts qui sont à taux variable. Elle demande s'il y a une notion du coût que ça va avoir pour la commune. Au niveau local, il y a les 400 000 € de remboursement de charges du CCAS et elle se demande à quoi ça correspond. Sur la page 22, lors du vote du plan sobriété, il avait été vu la possibilité d'avoir un bilan sur concrètement ce que ça allait donner et l'impact que ça a eu. Sur le LED, il est évoqué tout LED d'ici 2023. Elle demande si c'est parce que la convention est avec le SDEG et qu'il va intervenir. Elle souhaite des précisions. Au niveau de la page 25, sont évoqués des travaux d'accessibilité. Elle indique qu'il n'y a pas eu de bilan des travaux d'accessibilité. QUID de la commission accessibilité et que va-t-elle devenir puisqu'il n'y a pas eu de réunion la semaine dernière ? Sur la requalification de l'espace public, elle demande plus de détails, même si c'est un projet pour 2026. Sur la réhabilitation de la Maison des Associations, elle demande confirmation qu'il s'agit de 1 300 000 € dont 1 100 000 € sur 2023. Elle souligne qu'elle ne va pas trop vite pour que Mme DESBORDES puisse noter. Elle demande si le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 dont il est fait référence pourrait être communiqué pour une meilleure visibilité, notamment sur le prochain budget. Sur la page 28, sur la fin de la construction ludo-médiathèque, elle souhaite confirmation du montant de 618 000 € + 50 000 €. Elle pense que la dernière ligne et la première ligne de la phase 1 s'additionnent. Sur l'acquisition foncière, elle demande quelles acquisitions foncières sont envisagées pour 1 100 000 € sur l'année 2023. Elle demande des précisions sur l'aménagement de l'hôtel de ville à faire sur l'année 2023. Sur l'éclairage public, elle note deux lignes inscrites pour 410 000 € et 260 000 € et demande si elles s'additionnent. Sur la vidéoprotection, il est prévu 108 000 €. QUID de la lumière avec l'extinction de l'éclairage public ? Elle précise que les caméras ne fonctionnent pas forcément et note que toutes les communes sont impactées par cette problématique-là.

(00.44.01) Mme DESBORDES s'excuse, car elle a peut-être raté des questions. Elle va répondre aux questions sur lesquelles elle peut répondre et laissera ses collègues répondre aux autres les concernant. Concernant le coût de l'emprunt, elle indique qu'il n'est pas connu et qu'il le sera au moment où les banques seront mises en concurrence. Le prévu 2023 n'est pas précisé dans le tableau, car le taux d'emprunt n'est pas connu. La trajectoire d'épargne est connue, mais les conditions d'emprunt ne sont pas connues.

Mme CHARTIER indique que telle n'est pas sa question. Elle précise que la ville de Bruges a actuellement 2,4 % des emprunts qui sont à taux variable.

Mme DESBORDES répond qu'elle ne peut pas répondre s'agissant des conditions d'emprunt qu'elles soient taux variable, taux fixe, le coût.

Mme CHARTIER ne parle pas d'un futur emprunt et des futures conditions. La question porte sur les emprunts actuels.

Mme DESBORDES demande quelle est la question.

Mme CHARTIER précise qu'il y a 2,4 % des emprunts qui sont à taux variable. Comment vont évoluer ces taux ?

Mme DESBORDES parle sous couvert des services et indique que les emprunts sont non toxiques donc ils sont capés, ils sont bloqués en évolution donc ce n'est pas du tout-venant en fonction de l'inflation ou d'autre. Ils sont systématiquement bloqués donc après dans le détail, on a x emprunts. Elle propose lors de la commission finances faire un focus sur les types d'emprunts de la ville et ce qu'il reste. Il n'y a pas de risques. D'habitude, une estimation du niveau de risque est précisée dans le ROB.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas d'emprunt à taux variable donc ce sont forcément de vieux emprunts. Comme ce sont de vieux emprunts, elle imagine que beaucoup d'intérêts ont été remboursés et qu'il va s'agir bientôt du remboursement du capital.

Mme DESBORDES indique concernant le plan de sobriété que le passage en 100 % LED est prévu à la fin de l'année 2023 et le SDEG a été rencontré.

Mme CHARTIER note qu'il est inscrit juin et invite Mme DESBORDES à modifier.

Mme DESBORDES confirme la fin d'année. Sur le plan sobriété, elle l'a dit pendant la présentation, il est prévu en commission finances de faire un zoom sur l'évolution du prix de l'énergie, sur les mesures prises, comment amortir cette évolution des prix et l'impact que ça va avoir sur le budget.

Mme CHARTIER indique que cela répond parfaitement, mais elle demande s'il serait possible d'avoir les documents pas deux jours avant la commission des finances.

Mme DESBORDES répond que ce n'est pas sûr, car la commission a lieu dans 10 jours.

Mme CHARTIER aimerait l'obtenir un petit peu avant ou du moins qu'elle ne la découvre pas en commission des finances, comme la dernière fois où il y a eu une présentation et pas un

réel échange. Elle pense que l'objectif mis dans cette commission des finances était qu'il y ait vraiment un échange et que ce soit constructif.

Mme DESBORDES indique qu'elle essaiera de les envoyer en amont, même s'il n'y aura peut-être pas grande chose à discuter parce que ce seront des faits, les chiffres réels. Sur les travaux de l'hôtel de ville, elle indique qu'il y a plusieurs choses : aujourd'hui, dans le cadre notamment des économies que la ville tente de faire, on essaie de mutualiser au maximum les espaces. Il y a aussi du télétravail qui est fait à l'hôtel de ville. Il est nécessaire régulièrement de revoir les espaces occupés par les services. Il y a quelques travaux à faire dans l'hôtel de ville. Il y a également les travaux de réutilisation de Récipon, et de déménagement à terme de la police municipale.

Il y a également le devenir de la bibliothèque qui est ici puisqu'il n'y a plus d'activité dans la bibliothèque puisqu'à l'ouverture de la ludo-médiathèque, l'association qui gérait la bibliothèque s'est éteinte et donc du coup, nous avons ici des locaux disponibles. La réflexion est de voir comment on peut essayer d'optimiser les espaces. Une réflexion qui n'est pas simple et qu'on n'est pas sûr de pouvoir aboutir : comment potentiellement faire l'économie du loyer sur le pôle petite enfance au Tasta qui est une dépense importante dans le budget ? Sur la partie hôtel de ville, c'est plutôt abouti et ça ne va concerner que quelques bureaux et du mobilier est réemployé donc il est fait le maximum pour que ce soit relativement sobre et pas de dépenses somptueuses donc ça concerne les gestionnaires administratifs de projet, la partie service technique au deuxième étage. Ce sont vraiment des aménagements à minima. Elle indique s'agissant le PPI 2021-2026 qu'il pourra être évoqué en commission finances ou au budget. En général, au budget, ces sujets-là sont évoqués.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas eu de commission d'accessibilité et qu'une commission va être programmée pour présenter.

Mme GRIN indique pour le CCAS qu'il s'agit essentiellement du remboursement des fluides puisque les services du CCAS sont logés gratuitement par la ville dans des locaux qui appartiennent à la ville, mais remboursent l'eau, l'électricité, les consommables.

M.BRINGTOWN revient sur la question relative à l'éclairage public et au passage en LED. Effectivement, le SDEEG accompagne la ville pour modifier plus de 3 400 points. Cette opération se déroule d'avril à octobre. Cela a été évoqué lors du dernier Conseil municipal.

Mme DESBORDES indique que les 1 100 000 € d'acquisitions foncières correspondent à un terrain qui se situe à côté du cimetière sur l'avenue des Martyrs de la Résistance.

Madame le Maire indique concernant la vidéoprotection que le déploiement continue et que les caméras ont quand même des technologies qui sont un peu meilleures la nuit, mais effectivement l'extinction des lumières la nuit va être intégrée et prendre le matériel adéquat. Les caméras sont beaucoup plus mobilisées la journée que la nuit. Elle ne souhaite pas refaire un débat sur l'insécurité. Elle souligne que c'est pareil dans toutes les communes, mais que globalement, les caméras voient de choses la nuit.

Mme DESBORDES précise qu'elle a dû rater des questions.

(00.52.55) Mme CHARTIER intervient sur la requalification de l'espace public et demande un détail dans la phase 3 prévue pour 2026.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la continuité de tout ce qui est fait au centre-ville. La phase 2 a été achevée avec la livraison de l'ALSH maternelle et l'extension de l'école Pablo Picasso dans les anciens locaux de Marie Laurencin. La requalification du centre-ville va débiter : c'est un espace qui va aller du château des Barges jusqu'au Château Treulon. Elle rappelle que l'école Camille Claudel devait être démolie dans l'année 2022, mais qu'une école Montessori du Taillant a été hébergée pour l'année scolaire 22-23 suite à la tempête de grêle qu'ils avaient subie en juin 2022. Ça n'a pas retardé notre réflexion, car on n'était pas prêt. La Présidente et le Vice-Président reçus la semaine dernière ont annoncé qu'ils avaient trouvé des locaux à Saint Médard donc ils partiront comme prévu à la fin du bail cet été. La première chose à faire est de lancer une consultation d'AMO pour l'accompagnement dans la concertation avec les habitants.

Elle espère qu'il y en aura beaucoup parce que c'est le centre-ville donc ça concerne tous les Brugeais. Effectivement, il y aura sur la table un certain nombre de choses à étudier, à regarder. C'est un projet qui va se dérouler sur plusieurs années. Il y aura plus d'informations dans les mois qui viennent et les élus seront associés aux réflexions. Il va y avoir de grandes concertations, des ateliers. Les modalités de la concertation ne sont pas tout à fait arrêtées, mais l'idée est qu'elle soit la plus importante possible.

(00.55.25) Mme CHARTIER rappelle qu'avant d'être élus, ils sont tous Brugeais.

Madame le Maire confirme.

Mme CHARTIER revient sur la réhabilitation de la Maison des Associations, il est prévu 1 300 000 €, dont 1 100 000 € sur 2023. Elle demande s'il en est de même sur la ludo-médiathèque, avec quasiment 680 000 € sur 2023.

Madame le Maire indique que sur le budget, sont toujours indiqués les crédits de paiement qui concernent l'année de débours. Sur la Maison des Associations, c'est sûrement un report parce qu'il y a des retards dus à des problèmes de structure de la Maison des Associations. Elle regarde Madame CASTET parce qu'elle suit ce chantier de façon très attentive. Pour la ludo-médiathèque, elle indique que c'est pareil.

Mme CHARTIER rappelle que pour la ludo-médiathèque, il y avait deux lignes et elle voulait être sûre que les lignes s'additionnent. Dans la phase 1, les 618 000 € et la dernière ligne, les travaux, aménagement ECT et ludo-médiathèque, 50 000 €.

Mme DESBORDES confirme et indique c'est mis sur ECT ludo-médiathèque, mais c'est ECT, ce n'est pas ludo-médiathèque. Ce sont bien les sommes de 2023. Elle demande s'il s'agit de la seule question oubliée.

(00.57.14) Mme LACOMBE-PRUNIER en profite pour rebondir sur l'ECT et voudrait savoir ce qui est prévu.

Mme DESBORDES souligne quelques soucis d'infiltration, etc. Ces travaux sont inscrits tous les ans. Dans le détail, elle ne sait pas. Elle indique que ces questions-là embêtent depuis des années du fait du toit en accordéon avec du verre, avec les fuites. Les élus surveillent régulièrement du côté de l'école de danse. Dès qu'il y a un peu de feuilles, si jamais ce n'est pas nettoyé, ça crée des infiltrations. Ce bâtiment est beau, mais c'est catastrophique en matière de malfaçons et d'infiltrations.

Mme LACOMBE-PRUNIER demande si les travaux seront réalisés en 2023.

Mme DESBORDES confirme et demande à Madame CASTET si elle souhaite ajouter quelque chose.

Mme CASTET précise également que des travaux sont prévus pour la réfection des sièges, l'entretien des sièges de la salle de spectacles qui sont vieillissants puisqu'ils ont 20 ans. À force d'ouvrir et de fermer, de les rabattre, il y a quelques soucis donc des travaux sont prévus à ce niveau. Le devis est attendu.

Mme LACOMBE-PRUNIER note que pour ceux de l'ECT du côté du quai de débarquement, c'est plus qu'une urgence. Elle a eu le bonheur de la constater vendredi soir dernier. Ça tombait sur une armoire électrique, c'est catastrophique donc elle entend le confort des sièges, mais il faut vraiment agir, indépendamment des seaux qui sont installés partout dans l'Orangerie. C'est limite en termes de sécurité donc elle est ravie qu'un budget soit prévu et que ça va être fait rapidement.

Madame le Maire rappelle juste qu'on ne laisse pas tomber de l'eau sur une armoire électrique quand même et qu'elle exagère.

Mme LACOMBE-PRUNIER invite Madame le Maire à venir.

Madame le Maire indique que ce n'est pas une question de priorité. On met en sécurité les choses, après il y a un budget d'investissement qui va être voté en même temps que le budget 2023 et d'ici là, s'il y a des travaux de consolidation à faire en attendant qu'on puisse faire vraiment les travaux définitifs, ils seront faits.

(00.59.45) Mme LACOMBE-PRUNIER assure Madame le Maire que du côté du quai de débarquement, elle a vu une cascade d'eau sur une armoire électrique. Elle a été isolée le temps parce qu'il pleuvait effectivement beaucoup ce vendredi soir. Elle indique que ce n'est pas le fait de Madame le Maire, elle l'entend bien. Elle demande qui était de garde ce soir-là. L'armoire est à l'intérieur du quai de déchargement, il y avait tout le matériel électrique, tel que les spots, etc. Qui a été mobilisé. Enfin, vendredi soir dernier, quelqu'un était de garde et a été prévenu par le gardien.

Madame le Maire note qu'il n'y a pas de gardien.

Mme LACOMBE-PRUNIER répond qu'il y a un gardien qui a été contacté parce que c'était un peu la catastrophe, indépendamment des seaux. C'est encore un autre problème.

Madame le Maire indique que l'écu d'astreinte était Pierre CHASTANG et il n'a pas été appelé.

Mme LACOMBE-PRUNIER indique qu'elle appellera elle-même la prochaine fois.

Madame le Maire note que l'important est de regarder ça. L'adjoint en charge du patrimoine va aller voir ça dès demain.

(01.00.51) inaudible

M. AYNIE précise qu'il ira voir demain.

Madame le Maire répond qu'elle n'en a aucun doute.

Mme LACOMBE-PRUNIER souhaite continue sur sa lancée si les élus lui permettent. Dans le ROB 2022, vous avez parlé d'un million de prévisions d'acquisitions foncières et demande sur quels terrains.

Mme DESBORDES indique qu'elle vient de répondre.

Mme LACOMBE-PRUNIER demande s'il s'agit du terrain à côté du cimetière.

Mme DESBORDES confirme.

Mme LACOMBE-PRUNIER évoque les 468 000 € du ROB de 2022 pour Galinier-Majau et demande quelles ont été les réalisations précisément qui ont été faites.

Mme DESBORDES indique que ça a été reporté sur 2023. Dans le diaporama, il est indiqué que sur les 14 000 000 € de 2022, 76 % des dépenses prévues ont été réalisées. En fait, il y a le budget, le ROB et après il y a les dépenses réalisées. 76 % ont été réalisées donc il s'agit du report sur 2023.

Mme LACOMBE-PRUNIER évoque enfin les frais d'études prévus lors du ROB 2022 qui étaient de l'ordre de 240 000 € et demande quelles sont les réalisations.

Mme DESBORDES répond qu'il s'agit justement de frais d'études, mais elle ne sait pas sur quoi. Elle s'excuse, car elle était venue présenter le ROB 2023 donc elle ne sait pas. Elle indique que ce sera vu en compte administratif. Elle lui demande de garder ses questions pour le compte administratif et de les reposer puisque le compte administratif sert à voir ce qui a réellement été réalisé.

(01.03.10) Mme RENARD salue les élus. Elle aimerait savoir pourquoi il n'y a plus d'apprentis dans l'effectif de la commune pour 2023 alors qu'il y en avait depuis 2018.

Mme DESBORDES ne sait plus combien il y en avait. Elle indique qu'une personne a terminé en décembre aux RH et est rentrée dans la vie professionnelle. Elle note qu'il ne s'agit pas d'une volonté de ne plus avoir d'apprentis. On a des apprentis quand on peut les accompagner, quand il y a un besoin. Elle avoue ne pas savoir où sont les deux autres. Elle indique qu'il s'agissait d'un apprenti et de deux contrats aidés. Effectivement, l'apprenti aux RH a terminé aux vacances de Noël et les deux contrats aidés, fin de contrat.

Mme RENARD remercie Mme DESBORDES.

(01.04.09) M. RAYNAUD a une question concernant les emprunts page 30. Il est prévu seulement un emprunt de 2 000 000 € et demande si c'est suite à une baisse sur les

investissements ou alors la ville souhaite se servir de la sa grosse trésorerie qui doit être à peu près maintenant entre 15 et 16 millions d'euros.

(01.04.33) Mme DESBORDES indique que ce point sera vu lors du prochain Conseil municipal puisque toutes ces questions seront vues. En fait, on emprunte au moment où on en a besoin. Comme cela a été vu dans le camembert juste avant, on a de l'autofinancement. Une partie du financement des investissements est liée à l'autofinancement, ce qui est généré par l'épargne tous les ans et on emprunte 2 000 000 €. Le but est d'équilibrer un peu tout. 2 000 000 € ont été empruntés l'année dernière, 2 000 000 € sont empruntés cette année. Dans la prospective, il est prévu d'emprunter un petit peu tous les ans.

M. RAYNAUD indique qu'en décembre 2021, il y avait eu un emprunt de 2 000 000 € à la Banque Postale.

Mme DESBORDES confirme fin 2021, début 2022 et 2023.

M. RAYNAUD relève des coquilles pages 25 et 28 concernant le Château des Borges, une fois 231 k€ et une fois 236 k€.

Mme DESBORDES confirme qu'il s'agit d'une coquille.

M. RAYNAUD évoque la page 18,1 % sur les frais financiers, mais à son avis, il s'agit de moins parce qu'il y avait 160 000 €, c'est un arrondi sûrement.

(01.05.57) Mme DESBORDES confirme. Les services mettent deux chiffres après la virgule. Elle trouve que c'est illisible donc elle demande à ce que ce soit arrondi.

M. RAYNAUD indique que ça faisait 0,6.

Mme DESBORDES souligne que ce n'est pas le plus gros montant financier.

(01.06.27) M. NAU a trois petites questions. Il ne va pas être très long. Sur l'orientation budgétaire, il est évoqué en page 14 « *un travail minutieux sur la frugalité des dépenses publiques* ». Il demande si ça consiste à limiter l'augmentation des dépenses publiques ou à réduire les dépenses publiques. Ensuite, concernant l'évolution des recettes de services, notamment due à l'augmentation des tarifs évoquée page 17, on voit qu'en recettes de fonctionnement, on dépasse largement les dépenses de fonctionnement. Il demande si c'était vraiment justifié au regard de cette situation et de la situation économique générale d'augmenter la tarification municipale. Enfin, concernant l'inflation qui impacte l'assiette des impôts locaux, il demande s'il est envisagé un moyen de compenser pour les Brugeais, les effets de cette inflation.

Madame le Maire répond sur la frugalité et indique qu'elle pense qu'aujourd'hui tout le monde a bien compris qu'il va falloir être frugal dans les consommations d'énergie, dans les consommations de fonciers, dans les consommations d'eau. Tout cela s'impose maintenant naturellement. Les collectivités n'échappent pas à ça et même, il faut qu'elles soient exemplaires donc oui, on est en train de regarder sur tous les postes de dépenses comment on peut moins dépenser, soit en mettant des équipements : électricité, en mettant des LED, peut-être des compteurs qui s'arrêtent dans les locaux ouverts au public, limiter l'ouverture la

nuit de l'éclairage des stades et l'automatiser à des heures précises. Sur la fiscalité, elle souhaite attirer l'attention de Monsieur NAU. Elle connaît la petite chanson, tous les ans, « vous faites de l'excédent, pourquoi vous ne baissez pas les impôts ». Elle a envie de dire heureusement que les impôts n'ont pas été baissés. La crise économique touche aussi la ville de plein fouet sur toutes les dépenses. En effet, Bruges doit être une des rares communes sur la Métropole à ne pas augmenter le taux d'imposition. 7,1 % de revalorisation de l'assiette, ça va faire des recettes supplémentaires, comme Madame DESBORDES l'a précisé. Elle note qu'il était temps que l'État revalorise de façon un peu conséquente ses bases parce qu'elles ne correspondaient pas du tout à la réalité, toujours pas d'ailleurs. En dehors de ça, elle indique que la ville ne souhaite pas effectivement augmenter le taux d'imposition. Aujourd'hui, elle pense que ça serait totalement irresponsable de diminuer le taux d'imposition. Elle rappelle sur Bruges un point d'impôt correspond à 300 000 €. Des arbitrages sont faits donc il y a une bonne situation. Tous les ans, des arbitrages pas faciles sont faits. Tout le monde se sent concerné et ils ont raison. C'est grâce à ça aussi que la ville arrive à partir par rapport aux autres villes qui sont obligées aujourd'hui, cette année, d'augmenter leur taux d'imposition en plus de l'augmentation de l'assiette et des fois dans des conditions très importantes. La ville peut aujourd'hui, au regard de la situation de laquelle on part en résultat 2022, ne pas le faire. Elle espère ne pas le faire, mais elle rappelle que la ville est touchée de plein fouet par toutes les augmentations, notamment la restauration scolaire, tous les tarifs finalement. Il faut aussi savoir quand même qu'il y a un désengagement des partenaires institutionnels traditionnels, la CAF par exemple.

La CAF est un très gros contributeur, il n'y a pas de doute là-dessus. Il y a une politique ambitieuse en termes d'enfance, de jeunesse, mais aussi en termes de solidarité. Or, quand on regarde quand même, on est en train d'analyser ça plus finement, le retrait de la CAF depuis quatre cinq ans, il est énorme, de plusieurs centaines de milliers d'euros, ne serait-ce que sur la petite enfance. Le CCAS aujourd'hui, comme il ne boucle pas son budget, c'est la ville qui vient compenser de façon importante. Il faut quand même voir ça aussi. Donc la ville n'augmente pas le taux d'imposition, mais les subventions diminuent, on va les chercher et on arrive à en avoir notamment grâce aux différents plans de relance après le COVID et là maintenant surtout le Fonds vert, etc. Pour la sobriété énergétique. Mais toutes les subventions de fonctionnement que l'on avait auparavant, dans le meilleur des cas, elles sont maintenues, souvent elles diminuent voire elles sont supprimées. Elle pense quand même qu'aujourd'hui la ville s'en sort plutôt bien par rapport à cette politique d'impôt.

(01.12.01) Mme LAMARQUE revient sur la tarification des services et souhaite rappeler que sur 13 ans de mandature, les tarifs ont été modifiés à trois voire quatre reprises en laissant quand même aux Brugeais une tarification d'abord qui est au quotient donc qui tient compte de la capacité des ménages à utiliser les services publics, qui ne suivent pas l'inflation. On pourrait tous les ans faire des augmentations de 2 %, grosso modo, des communes le pratiquent. Ce n'est pas le choix fait par la ville alors qu'il y a des augmentations, y compris par rapport aux services de restauration cette année sur les dernières délibérations du dernier comité syndical, une augmentation au 1^{er} juillet de 7 %. On en attend une autre. Cette augmentation n'a pas été répercutée. Madame le Maire rappelait le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle rappelle aussi que les évolutions réglementaires qui vont être subies cette année au niveau de la petite enfance, notamment sur l'occupation des places de

crèches et l'évolution qui a conduit en Conseil du CCAS à modifier les règlements intérieurs des crèches sur la question des congés que pouvaient prendre en plus les parents de ce qui était traditionnellement et réglementairement accepté. Aujourd'hui, tant mieux pour les familles, c'est très bien pour les familles. Elles vont pouvoir prendre un nombre de jours de congés qui ne sera pas limité, ce qui était le cas avant, ce qui veut dire mathématiquement et de fait qu'il va y avoir des taux d'occupation des places de crèches qui vont être beaucoup moins performants. Qui dit moins de performance dit moins de contribution de la CAF. Donc Madame DESBORDES le rappelait dans le propos sur le ROB, c'est la prudence aussi. Effectivement, on se situe et elle pense que c'est responsable, aujourd'hui de se positionner plutôt dans la prudence parce que les indicateurs ne sont pas bons. On préférerait effectivement se dire bah non il y a de la marge. On sait très bien pour différentes raisons qu'il vaut mieux être prudent.

(01.15.12) Mme CHARTIER a une question sur les 360 000 € de frais d'études et de construction du centre aqualudique. Dans le contrat de CODEV, un début d'étude a été inscrit en 2025. Elle demande si le démarrage a lieu avant.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de démarrage avant. D'ici la fin de l'année, on va lancer la mise en concurrence des candidats, mais les études ont déjà eu lieu depuis longtemps. Elle pense que ce sont plutôt les études géotechniques.

Mme CHARTIER inaudible

Madame le Maire confirme que c'est l'AMO et des diagnostics de terrain.

Mme CHARTIER demande donc si on reste sur une concession comme ce qui avait été décidé sur l'ancien mandat. Il y avait une réunion en commission. Elle demande si cette commission va continuer pour avoir un suivi du concessionnaire qui va être choisi. Elle demande également comment ça va se passer avec le SRADDET pour l'imperméabilisation des sols, vu l'implantation choisie.

Madame le Maire indique que la CCSPL est une commission absolument obligatoire dès lors qu'il y a une DSP. Elle est déjà en place et il va juste falloir au prochain Conseil désigner un autre membre du Conseil puisque Monsieur CALOFER était dedans. Elle se réunira elle espère bientôt quand l'équipement sera livré. Elle précise qu'il y a un travail aujourd'hui avec Bordeaux Métropole maintenant depuis deux ans sur cette zone-là. Sur l'emplacement de la piscine, on n'est pas sur une zone humide. Elle indique qu'un data center va chauffer les locaux de la piscine et qui va amener de l'eau à 26°C, c'est extrêmement intéressant parce que ça va financer une très grosse partie des dépenses énergétiques de la piscine, ce qui pose problème aujourd'hui dans les équipements de piscines notamment municipales. Sur une partie de foncier que potentiellement le data center occuperait, s'il y a une petite zone humide, elle sera compensée. Aujourd'hui, tout est lié : dans le dossier de permis de construire, la Préfecture étudie la totalité de la parcelle occupée, y compris les chemins d'accès à la piscine. Il y a un travail sur ces sujets-là : la voie qui est ouverte en cas d'évènement sur le MATMUT qui est entre le camping et le futur centre aqualudique. Elle va être ouverte de façon permanente. Tout cela fait l'objet d'études financées par Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV.

(01.19.27) M. GISQUET est surpris. Il ne connaît pas toute la mécanique budgétaire. Il indique que l'on est mi-mars et que l'on fait le débat d'orientations 2023. Il trouve que c'est dommage. Il pense que le budget est déjà écrit, il l'espère. On débat, on discute, on donne les avis, mais il n'a pas l'impression que ça change grand-chose à la virgule sur ce qui va être écrit. Il trouve que le débat est biaisé parce que commencer un débat d'orientations quand tout est déjà écrit, il se demande à quoi cela sert. Il revient sur la frugalité, moins dépenser sur tous les postes. Il pense que tout le monde peut l'entendre. La particularité de Bruges est que la population augmente, plus de 20 000 habitants. Il ne sait pas combien il y avait d'habitants en 2014. Il interroge Madame le Maire sur la date de son premier mandat. 2010. Il est dit de moins dépenser, mais il y a une logique où il y a de plus en plus d'habitants donc il est nécessaire de plus dépenser dans certains services.

Madame le Maire indique que s'il y a plus de gamins à l'école, les écoles sont créées. Deux écoles ont été livrées, une en 2021, une en 2022. On va s'arrêter un peu pour les écoles. À chaque fois qu'il y a des besoins en ALSH, le développement de la ville est accompagné évidemment. La population a augmenté à Bruges, on est passé de 15 000 habitants en 2010 à 20 044 habitants en 2023. Elle rappelle juste que c'est une augmentation importante parce qu'effectivement, il y a eu des projets, des développements urbains, mais que ce développement a été largement maîtrisé parce qu'il pourrait y avoir aujourd'hui 30 000 habitants. La lancée dans laquelle était son prédécesseur, depuis 10/12 ans, il y en a eu des projets. On est toujours à dire qu'il faut faire du logement, c'est une nécessité, mais il faut qu'il soit acceptable aussi pour les voisins et il faut qu'il reste à s'inscrire dans les quartiers de Bruges pour que ces nouveaux lotissements s'inscrivent bien et que notre ville continue à être agréable à vivre et attractive. Il serait marrant à voir l'évolution du budget de fonctionnement. C'est quand même assez considérable. Il a largement augmenté. Elle note que c'est dans le ROB. Les chiffres seront donnés. Le budget a bien sûr augmenté en fonctionnement et ce n'est pas grâce à l'État puisque la DGF par contre a bien diminué.

Mme DESBORDES indique que le ROB et le budget sont très encadrés par la loi. La loi prévoit que le débat d'orientations budgétaires soit effectué dans les deux mois précédant le vote du budget. Pourquoi la plupart des collectivités et d'ailleurs même celles qui votent leur budget fin décembre, depuis l'année dernière le votent comme Bruges, au maximum du délai, aux alentours du 15 avril, tout simplement parce qu'il faut tout un tas d'informations qu'on ne peut avoir avant, comme l'impact de la Loi de Finances, la DGF. On vient d'avoir l'information sur la DGF. Dans un contexte de plus en plus incertain, la plupart des collectivités votent leur budget au maximum du délai prévu par le CGCT. Le Code Général de Collectivités territoriales prévoit ces délais, l'instauration d'un débat budgétaire obligatoire, le vote du budget avec des délais mini et maxi. Ensuite, le budget est le fait majoritaire. Le budget est construit, discuté, mais après la majorité décide du budget appliqué, mais ce qui n'empêche pas de discuter dans les différentes commissions, au CCAS. Effectivement, c'est le déroulement du programme de la majorité.

(01.24.58) M. GISQUET avoue que le fait majoritaire n'est pas une réponse satisfaisante. Dans une ville comme Bruges, plutôt apaisée, fait majoritaire ou pas, ROB, on pourrait discuter bien avant de se donner les grandes orientations budgétaires. Il pense que si on veut discuter et faire participer l'ensemble de l'équipe démocratique. Sinon à la fin, il ne faut plus les appeler

conseillers municipaux parce qu'ils ne conseillent rien du tout, mais participants au Conseil municipal.

(01.25.50) Mme LAMARQUE indique qu'il s'agit de la proposition de la majorité, mais rien ne l'empêche de faire des propositions. Effectivement, on peut les discuter, on peut ne pas être d'accord et effectivement en dernier ressort, c'est quand même la majorité qui l'emportera. Dans ses propos, elle entend qu'il regrette, donc qu'il aurait des propositions à faire en termes d'orientations. Elle lui demande lesquelles.

Madame le Maire indique que la majorité a été élue sur un programme donc le ROB et le budget sont les techniques et la traduction du programme électoral. Un bilan de mi-mandat va être fait en juin, il sera publié. Pour la majorité, un programme électoral, ce n'est pas seulement un document qui est distribué sur le temps électoral et qui après est mis dans un tiroir. Ils se sont engagés vis-à-vis des Brugeais sur un certain nombre d'objectifs. Certains seront réalisés, d'autres seront en cours, il sera expliqué pourquoi ils ne sont pas achevés et certains ne seront peut-être pas faits, il y aura des explications. Mais ils espèrent bien qu'à 90-95 %, le programme électoral sera atteint. Elle indique que le plan de sobriété a été accéléré par exemple par rapport à ce qui était prévu. Il devait être étalé jusqu'en 2026. On passe en LED 100 % télécommandés en 2023 parce qu'il y a eu des financements avec le SDEG et des taux d'intérêt intéressants. Les opportunités sont saisies. Elle note que dans échanges, des choses enrichissent. Elle demande si Monsieur GISQUET avait d'autres questions.

M. GISQUET souhaite répondre à Madame LAMARQUE. Il indique que dans les grandes orientations, il avait déjà donné ce point de vue concernant le projet Daugère. Beaucoup de monde et beaucoup d'énergie sont mis sur les investissements et les grands projets. Il ne faut pas en oublier la gestion du quotidien. Très clairement, aujourd'hui, par exemple sur les structures sportives, il y a des choses très simples et basiques qui n'aboutissent pas. C'est une réalité. Comme l'eau qui coule à Daugère. Il y a un banc de touche, ça fait trois ans qu'il manque quatre planches. Les grands projets, c'est bien, il faut en avoir, mais il ne faut pas se déconcentrer du quotidien et il faut savoir aussi le mettre dans le budget, d'avoir de quoi assurer le bon entretien de toutes les structures. Pour l'avoir vécu dans d'autres circonstances, il indique que les gens qui entretiennent bien les outils qu'ils ont, qu'ils soient immobiliers ou mêmes matériels, font aussi des économies dans leurs investissements parce qu'ils perdurent. L'histoire des gouttières, il le dit parce que c'est assez rigolo. Ce n'est pas propre à la municipalité de Bruges. Il a vécu ça à l'autre bout de la France.

Tout le monde est fâché avec les entretiens des gouttières, mais cela détériore la plupart des bâtiments. Par exemple, on voit qu'à Daugère, les gouttières n'ont pas été entretenues. À la fin, la végétation pousse sur le toit. Donc pour répondre en partie à la question, il dit qu'il ne faut pas hésiter à pousser les budgets, maintenant c'est entretien et de consacrer aussi l'énergie à ça parce que l'histoire n'est pas que d'argent. La force humaine des équipes municipales est orientée vers des autres et d'autres selon ce qui leur est donné.

Madame le Maire propose de répondre au fur et à mesure. Elle indique qu'il y a tous les ans entre 360 et 400 000 € d'investissements uniquement pour l'entretien du patrimoine et donc effectivement des équipements sportifs, etc. Donc sur le quotidien, des petits investissements, de l'achat de matériel. Elle indique que M. GISQUET est sur une section sportive donc elle

comprend, car il est au quotidien. Elle lui indique qu'il faut faire remonter des choses comme ça.

(01.30.41) M. GISQUET indique que quelqu'un est spécialisé pour faire remonter les informations. Il est célèbre pour ça.

Madame le Maire le rassure et rappelle que 400 000 € sont prévus pour ça donc elle pense qu'un banc doit entrer dans les 400 000 €.

M. GISQUET souhaite des précisions sur les recettes liées aux droits de mutation. Il y a un sujet là-dessus. Il demande le détail. Les constructions tracassent beaucoup et inquiètent. Quand il les écoute, il a le sentiment que la mission a été accomplie sur la croissance apaisée. Il n'a pas ce sentiment. Il pense maîtriser. Il indique qu'une étude syntaxique ne va pas être faite. La majorité a le sentiment que la mission est remplie. Aujourd'hui, ce n'est pas le sien. D'autres personnes partagent également ce sentiment. On voit quand même dans le budget de la mairie que ça a un impact très fort, mais il n'y a pas le détail. On connaît la valeur globale des droits de mutation, 1 300 000 €. Il demande quel est l'impact dans le budget de ces grands programmes qui sont en cours, à l'emplacement de l'Étoile ou ceux à venir.

Madame le Maire indique que les droits de mutation sont communiqués par la Direction de Finances à la fin de l'exercice. Ça fait partie des chiffres que l'on obtient bien après le 31 décembre donc c'est pour ça qu'on ne peut faire le budget avant. On dit qu'on a fait un budget prudent en les mutant à 1 300 000 € cette année, on est prudent puisqu'on est plutôt à des recettes autour de 1 600 000 – 1 700 000 €. Les droits de mutation, ce ne sont pas que les constructions. Vous achetez une maison, vous allez payer dans les frais de notaire des frais de mutation. Il se trouve qu'à Bruges, il y a beaucoup de mutations parce qu'il y a des gens qui vieillissent dans de grandes maisons, ils vendent leur maison, ils achètent un appartement. Bruges est une ville dynamique, qui bouge. Il y en a autant voire plus qu'à Bruges à Eysines. Ce ne sont pas uniquement des constructions neuves.

(01.33.25) M. GISQUET demande donc s'il est possible de répondre à ce chiffre.

Madame le Maire répond que la DGFIP ne donne pas de précisions parce qu'il s'agit d'un pourcentage qui est appliqué sur les ventes constatées par les notaires. Ce sont les notaires qui prélèvent ces taxes-là qui sont ensuite transférées au FISC et elles sont réservées à la ville. Mais elles sont dépendantes du montant de la transaction, etc.

Mme DESBORDES indique que le DGFIP envoie une notification tous les ans d'un montant global de droits de mutation qui sont reversés à la commune au titre des ventes qui ont été faites sur la commune. Mais elle comprend aussi ce qu'il y a derrière la question. M. GISQUET participe à la CCID, Commission Communale des Impôts Directs, où il y a un détail, mais ça n'a rien à voir. Il pourrait être intéressant de savoir quel type de fiscalité on a par quartier. Un montant global sur la commune est communiqué.

Mme CENDRES indique que les droits de mutation portent sur la mutation de l'ancien, pas du neuf. Lorsqu'est acheté un logement VEFA, aucun droit de mutation n'est payé, c'est de la TVA. La TVA est pour l'État. Ça ne reflète pas les opérations de neuf.

M. GISQUET indique que celui qui construit a une taxe d'aménagement.

Mme CENDRES répond que ça n'a rien à voir, ce ne sont pas des droits de mutation.

Madame le Maire indique que la TAM va à la Métropole.

M. GISQUET note que quand on lance un grand programme, on n'a aucun intérêt fiscal.

(01.35.19) Me CENDRES répond qu'il y a la taxe foncière par exemple. Mais c'est encore une autre taxe, c'est différent.

M. GISQUET indique que le terrain est bien acheté donc il y a des droits de mutation.

Mme CENDRES répond que lorsqu'un professionnel achète, elle n'est pas sûre. De particulier à particulier, oui, mais pas lorsque c'est un professionnel. Elle confirmera ces éléments.

Madame le Maire indique que les recettes de la ville sont essentiellement les taxes foncières sur propriétés bâties et non bâties. Les logements nouveaux génèrent après des impôts fonciers sur propriétés bâties. Mais là aussi, il faut savoir qu'il y a une exonération la première année. C'est ça qui fait augmenter les recettes fiscales.

(01.36.15) M. RAYNAUD revient sur les LED. Lorsque les LED seront toutes installées, fin octobre, il demande si l'éclairage public redeviendra comme avant ou s'il y aura toujours les coupures entre minuit et 6 heures du matin.

Madame le Maire indique que cela n'a rien à voir. L'extinction de la lumière sera maintenue la nuit. L'intérêt du LED est d'une part de pouvoir générer des économies à deux niveaux : sur l'intensité lumineuse, l'intensité pourra varier en fonction des heures. La deuxième chose, les luminaires seront commandés par informatique donc on pourra laisser sur un secteur de la lumière à un moment donné. L'idée n'est pas de rallumer la nuit. Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'un débat.

Vote : Prise d'acte

RAPPORT N°2023.02.03 : DSIL 2023 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES MOBILITES ALTERNATIVES - AUTORISATION POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Rapporteur : Monsieur Fabrice FRESQUET

La Ville de Bruges a pour ambition de promouvoir les mobilités plus durables et plus inclusives, et d'agir sur les mobilités au quotidien qui ont un impact direct sur le climat et la qualité de vie des Brugeais.

Faisant la part belle au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et à la transition écologique par le biais des mobilités alternatives, la Ville entend proposer aux brugeais et aux acteurs du territoire, une Maison des mobilités alternatives.

Au regard de cette volonté politique et des besoins sur le territoire, la Ville de Bruges a acquis, par délibération n°2021.03.18 en date du 23 juin 2021, deux locaux bruts construits

par VINCI IMMOBILIER, en pied d'immeuble d'une résidence, située en phase 3 de la ZAC du Tasta, et dissociés par une placette publique.



La maison des mobilités alternatives sera implantée dans l'un des deux locaux ; l'autre local ayant pour vocation à accueillir, à courte échéance, un tiers-lieu dédié à l'économie sociale et solidaire.

L'animation de l'équipement sera confiée à l'association « Le Garage Moderne », dont le siège se situe à Bordeaux, quartier Bacalan. Cette association a pour principaux objectifs de proposer des ateliers participatifs de mécanique et des événements culturels et artistiques, et favoriser la mixité, la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Ainsi, le local d'une superficie de 107 m², accueillera la **Maison des mobilités alternatives** qui aura pour principales missions : des ateliers thématiques et de réparations de vélos, une recyclerie et prêt de vélos, un marquage Bicycode, une sensibilisation au déplacement à vélos et la promotion de tout mode alternatif à la voiture (vélos, transports en commun...). Ce lieu se veut être un espace de convivialité et un accompagnateur de la transition écologique et sociale.

Les horaires d'ouverture envisagés sont du mardi au vendredi de 14h à 19h et le samedi matin de 9h à 13h, pour une amplitude totale d'ouverture de 24h/par semaine. Un mécanicien diplômé, recruté par l'association, assurera les permanences, ainsi que l'animation de 15 sessions de formation de 4h autour de la réparation vélos.

Afin de permettre l'installation de l'association, la Ville va procéder à l'aménagement du local pour le rendre conforme à la réglementation des Etablissements Recevant du Public, avant de conclure un contrat de bail emphytéotique administratif avec le Garage moderne.

L'aménagement des locaux nécessite un budget prévisionnel (maçonnerie, menuiseries intérieures et extérieures, électricité, plâtrerie, peinture, ventilation – chauffage) s'établissant à hauteur de 145 702,34 € HT. Le montant potentiel de la subvention sollicitée au titre de la DSIL 2023 s'élève à 43 710,70€, soit 30% du montant HT des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** une aide financière au titre de l'abondement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2023 pour l'opération précitée,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Mme CHARTIER demande s'il s'agit du même style de maison que ce qu'il y avait à Mérignac et qui a été détruit sur l'ancien Peugeot. Elle demande si la Métropole participera à ce projet.

(01.42.11) M. FRESQUET indique que la Métropole participera sur ce projet sur le fonctionnement de cet équipement à hauteur d'une subvention de fonctionnement de 55 000 € annuels.

Madame le Maire note que c'est important de le noter, car il s'agit de fonctionnement. C'est très rare que la Métropole finance sur du fonctionnement et s'engage en plus sur plusieurs années. C'est dans le cadre du plan vélos. Bruges a été éligible et elle en est contente. C'est la politique mobilités de la Métropole. Il n'y a pas de problème. Elle indique que c'était limité en nombre. Il y en avait cinq. Bruges est une des cinq sur la Métropole.

Par contre, la ville assure l'investissement, c'est pour ça que les deux locaux avaient été achetés à l'époque. Le plus grand fait l'objet aujourd'hui de la délibération. Dans le cadre des travaux, il y a notamment de l'isolation thermique. C'est au titre de cela que la DSIL est sollicitée. Concernant Léon à vélo, elle indique qu'il était prévu que cette maison des mobilités soit un hébergement temporaire. La FAB avait proposé à l'entreprise FAYAT qui était propriétaire de ces vieux locaux dans l'attente du développement du projet immobilier dans le cadre des 50 000 logements qui devaient être faits, d'héberger pendant quatre cinq ans. Ils ont été relogés ailleurs. Mérignac est un peu loin. Normalement, au départ, il y avait une maison des vélos par pôle territorial, mais le pôle Ouest est très étendu. En vélo, c'est un peu compliqué d'aller à Mérignac donc c'est pour ça que la Métropole a accepté le principe qu'il y ait deux maisons du vélo sur l'ouest, il y a Mérignac effectivement et Bruges. Sur le sud, il y a aussi sur le campus universitaire et une autre sur Pessac. Léon à vélo s'est déplacé.

(01.44.51) M. GISQUET est interpellé dans cette décision par le pôle réparation de vélos. Il pense qu'il faut faire attention de ne pas créer des distorsions de la concurrence parce que pour des gens, c'est leur métier de réparer les vélos. On en a un sur la commune, on n'a pas énormément de commerces sur la commune de 20 000 habitants. Si en plus de cela, on crée des services où on va les déstabiliser ou les mettre face à une concurrence « déloyale » vu qu'elle est quand même subventionnée par le bien commun, il pense qu'il faut être attentif à ça. Ça ne remet pas en cause le projet de mobilité, mais il faut le regarder de près.

Madame le Maire engage M. GISQUET à aller au Garage Moderne pour voir qu'il n'y a pas du tout de concurrence avec les réparateurs de vélos. L'idée est d'apprendre aux gens à changer une chambre à air, à réparer une roue crevée. Beaucoup de gens pourraient faire du vélo, ils n'ont pas forcément les moyens d'aller non plus chez un réparateur. Elle a la chance d'avoir un mari qui sait faire ça, mais plein de gens n'ont pas cette chance. C'est très bien. Elle indique que c'est fait avec les gens qui viennent, mais pas pour eux. En plus, c'est très vertueux, c'est de l'économie circulaire parce qu'ils récupèrent les pièces détachées très

souvent sur de vieux vélos qui ont été réformés et qui leur ont été donnés. Ils les démontent, ils récupèrent toutes les pièces détachées et ils ont une banque de pièces détachées. Les gens peuvent aller acheter.

Mme GRIN rappelle qu'il s'agit d'une structure d'économie sociale et solidaire qui n'est pas concurrente du marché et du système libéral. C'est vraiment de la participation et de la citoyenneté. Les épiceries solidaires ne se sont jamais posées en concurrentes des commerçants locaux non plus. On est vraiment dans ce circuit-là qui vient en complément, qui touche une partie de la population qui soit n'a pas les moyens, soit a envie d'être autonome, de faire ce qu'elle peut, tout comme quelqu'un qui va réparer sa machine à café n'est pas un concurrent des vendeurs de machines à café. On est dans cet esprit-là avec l'économie sociale et solidaire.

(1.47.37) M. FRESQUET précise aussi qu'il s'agit d'une activité de la MAMA parmi d'autres, c'est une activité importante, mais on retrouvera aussi du prêt de vélos sur le dispositif métropolitain, des ateliers de remise en selle, etc. Il y a un essor du vélo.

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2023.02.04 : DSIL 2023 - AMELIORATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES - AUTORISATION POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique mené par la ville de Bruges, celle-ci souhaite poursuivre les travaux de rénovation thermique de ses bâtiments municipaux, en particulier dans les groupes scolaires.

Les objectifs assignés au projet sont :

- Améliorer et optimiser les installations de chauffage
- Disposer d'éléments de maîtrise du pilotage des équipements de chauffage, au moyen de sondes de températures raccordées à la gestion centralisée des équipements
- Améliorer la sobriété des bâtiments au moyen d'éléments de régulation du chauffage
- Améliorer la performance énergétique par le remplacement de menuiseries bois simples vitrages par des menuiseries plus performantes

L'optimisation des installations de chauffage concerne les bâtiments scolaires la Marianne, Jacques Prévert, Pablo Picasso, Marie Laurencin, Olympe de Gouges et Ile aux Enfants. Les travaux d'amélioration sont envisagés entre mai et septembre 2023 (en dehors des périodes de chauffe).

Le remplacement des menuiseries concerne l'école élémentaire Prévert (8 salles de classes concernées et des locaux communs, soit un total de 33 menuiseries ainsi que des films solaires adaptés). Le gain énergétique attendu est estimé à 30%. Afin de ne pas perturber la

scolarité des enfants, les travaux seront réalisés pendant la période des vacances estivales (juillet-août), en site fermé.

Ces travaux sont éligibles à des financements institutionnels, notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le montant prévisionnel global s'élève à 154 077,62 € HT (98 619,62 € HT pour les menuiseries, et 55 458€ HT pour l'amélioration des installations de chauffage). Le montant potentiel de la subvention sollicitée au titre de la DSIL 2023 s'élève à 46 223,29€.

Afin de permettre la finalisation des dossiers de financement auprès de la Préfecture de la Gironde, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** une aide financière au titre de l'abondement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2023 pour l'opération précitée,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

(01.51.44) Mme CHARTIER a une question conjointe sur cette délibération et la suivante. Elle demande pourquoi le Fonds vert n'est pas sollicité.

Mme DESBORDES indique que le Fonds vert n'est pas ouvert à tout, c'est hyper précis. Le Fonds vert, on regarde tout ce que l'on peut demander et il se trouve qu'on va demander des choses, mais dans tous les projets que l'on a, on n'a pas en fait énormément de choses qui vont rentrer dans le cadre du Fonds vert.

Mme CHARTIER demande pourquoi ces deux délibérations ne rentreraient pas. Des collectivités l'ont demandé pour des choses équivalentes.

Mme DESBORDES répond qu'elles l'ont peut-être demandé, mais elles ne l'auront peut-être pas. Le niveau d'intervention dans le cadre du Fonds vert a été regardé très précisément et il y a des choses pour lesquelles il n'est pas possible d'intervenir.

Mme CHARTIER précise donc que la végétalisation ne rentre pas dans le Fonds vert.

Mme DESBORDES indique que cela rentre, mais précisément, il ne faut pas dire juste végétalisation des cours.

Mme CHARTIER parle pour les cimetières notamment. Elle précise qu'elle parle pour les deux délibérations.

Mme DESBORDES indique qu'elle précisera où des dossiers vont être demandés au Fonds vert. Elle note que si c'est possible, ce sera demandé.

Madame le Maire indique qu'il s'agit souvent de question de temporalité. La DSIL sera demandée et puis peut-être après le Fonds vert. Il n'y a pas de sujet. Au contraire, si on peut cumuler. L'objectif est d'aller en chercher un maximum.

Mme LAMARQUE indique que dans le cadre de la végétalisation, on travaille sur la végétalisation des cours et dans le même état d'esprit, améliorer les performances énergétiques dans les groupes scolaires et dans divers bâtiments. On va chercher des subventions et des financements qui ne sont pas forcément uniquement que le Fonds vert. Il y a d'autres types de dispositifs qui peuvent être saisis pour obtenir des subventions. La ville dans ce domaine-là est proactive. Quand on peut avoir des subventions, on va aller les chercher. Pour finir sur la DSIL et les 30 % demandés, elle indique par expérience et pour avoir effectivement travaillé sur cette demande de subvention, c'est entre 20 et 30 %.

Mme CHARTIER précise qu'elle a dit 30 % maximum de la DSIL, mais que pour le fond vert, il était possible de monter bien plus haut.

(01.54.52) Mme DESBORDES précise que la particularité du Fonds vert et de la DSIL est qu'ils sont distribués par le Préfet. On met en place des stratégies. Quand on demande 30 % sur la DSIL, où on pense avoir des chances de les avoir, on ne peut pas cumuler et demander sur le Fonds vert, on sait qu'on ne l'aura pas. Elle donne un exemple : l'année 2021, on a fait beaucoup de demandes auprès de la DSIL, on a eu un montant de 961 000 € sur plusieurs types de projets. Les fonds ne sont pas extensibles et en plus de ça, ils sont répartis sur toutes les collectivités. Quand il y a de grosses collectivités à côté qui ont 2 000 000 000 € de budget, le montant que distribue le Préfet, on est au même niveau que les grosses collectivités. L'année 2022, on n'a rien eu sur la DSIL parce qu'il y a certainement une répartition. On demandait 30 % systématiquement, en moyenne on a eu 19 % sur la DSIL. Sur la végétalisation des cours, on va chercher de l'argent aussi auprès de Bordeaux Métropole. Donc on peut demander auprès du Fonds vert, mais ça oblige à être stratégique. On va demander au Fonds vert sur le passage en 100 % LED sur l'éclairage public parce là on sait qu'on n'aura pas d'autre financement. Par contre, on ne va pas demander pour la végétalisation des cours, pour le 100 % LED, on va demander où on sait qu'on n'aura pas. C'est juste la stratégie de recherches de subventions.

(01.56.39) Mme CHARTIER demande si l'enveloppe DSIL est limitée, s'il y a un plafond.

Mme DESBORDES confirme et indique que sur le fond vert aussi.

Mme CHARTIER note que le Fonds vert est divisé en deux, car une partie est prise par le Préfet de Région et l'autre par le Préfet du Département. Pour Bruges, c'est le même.

Mme DESBORDES indique qu'il y a toujours une enveloppe de 2 000 000 000 € au national qui est répartie sur les territoires. Donc ça ne change rien. L'enveloppe n'est pas extensible donc ça oblige à être quand même stratège dans les demandes de subventions ou de financements.

(01.57.09) M. GISQUET est heureux d'apprendre que la ville va faire des économies d'énergie dans les écoles, etc. Parce qu'elles ont été mouvementées dernièrement, les problèmes de chauffage en panne, de climatisations qui ne marchent pas, d'inondations. Il demande si tous ces problèmes ont été résolus. Des classes ont été fermées, car la chaleur était intenable il y a quelques mois. Des élèves ont été renvoyés à la maison parce qu'il faisait trop froid cette année.

Madame le Maire demande où.

(01.58.00) M. GISQUET répond à l'école Olympe de Gouges. Il propose d'envoyer les mails de la directrice.

Mme LAMARQUE indique que la directrice est l'Éducation nationale. La ville, contrairement à certaines autres villes de la Métropole qui ont eu à déplorer des problématiques de chauffage, n'a pas fait le choix justement de renvoyer les familles et leurs enfants de l'école parce qu'effectivement dans cette période-là, où nous avons eu à déplorer plusieurs problématiques différentes, notamment sur une semaine chargée. La commune a déployé différents dispositifs, à commencer par les chauffages d'appoint et a fait des propositions aux écoles afin d'accueillir les élèves dans des locaux chauffés. En tant qu'adjointe en charge de la scolarité, elle a demandé aux services que les enfants soient accueillis dans des conditions de chauffage décentes. Ça voulait dire en dehors des classes. Il a été proposé le forum des associations, Treulon. Ensuite, la directrice, les enseignantes ont fait des choix soit de rester dans des classes qui n'étaient pas chauffées et de se contenter des chauffages d'appoint, soit de demander aux familles de ne pas mettre leurs enfants à l'école. Ce n'est pas la commune qui a décidé de fermer les écoles. Aucune école n'a été fermée. Au contraire, un plan d'urgence a été mis en place qui consistait à déployer différentes solutions évoquées. Elle répète que la commune n'a fermé aucune classe ni école. C'est la décision d'une directrice, d'une enseignante ou d'un enseignant donc de l'Éducation nationale, mais pas de la commune. Ensuite, les problématiques et les pannes ont été résolues. Cela a permis d'identifier notamment sur de nouvelles installations qui desservent Olympe de Gouges, la ludo-médiathèque, etc. Qu'il y avait besoin d'améliorer le système, notamment en termes d'alerte, mais aussi avec la société de maintenance, d'avoir un suivi beaucoup plus intensif sur la période de chauffage et de s'assurer le dimanche soir, le lundi matin et dans les périodes les plus froides, tous les jours, que le chauffage a bien démarré. Ce sont des adaptations mises en place effectivement afin d'augmenter les capacités en termes de réponse et de prévision.

(02.01.53) M. GISQUET indique qu'il faut remercier les enseignants et l'Éducation nationale qui ont fait des efforts et qui se sont débrouillés malgré ces perturbations. Ce ne sont pas les premières car il y a eu la clim puis même des classes inondées, de VMC.

Madame le Maire l'interrompt et indique qu'il n'y a pas de clim.

02.02.15) M GISQUET continue et dit que c'est un sujet intéressant qui intéresse beaucoup de gens et ajoute que « s'entendre dire que c'est pas nous c'est les autres c'est qu'on est vraiment dans la cour de récréation »

Il trouve que c'est bien de lui avoir répondu sur le fait que des choses ont été mises en place parce que personne n'est au courant. Il l'apprend que maintenant.

Madame le Maire désapprouve et informe qu'ils ont écrit aux parents d'élèves. Elle demande si monsieur Gisquet a des enfants.

Mme LAMARQUE note que Monsieur GISQUET ment.

(02.02.15) M GISQUET les félicite de cette mise en action et indique que les chaleurs arrivent et qu'il faut prévoir et ne pas attendre d'avoir les mêmes problèmes en hiver qu'en été.

Mme LAMARQUE note que Monsieur GISQUET ment.

M GISQUET répond par la négative

Mme LAMARQUE note que Monsieur GISQUET ment

M.DUBUISSON intervient en tant que parent d'élève d'une élève qui est à Olympe de Gouges, et assure qu'il a été prévenu.

M GISQUET informe qu'il n'a pas dit qu'il n'avait pas été prévenu et ajoute « oui madame j'ai des enfants et je vais pas faire de mon cas un cas personnel »

Madame le Maire indique à Monsieur GISQUET que la ville a écrit à tous les parents et lui demande d'arrêter de dire qu'il n'a pas été prévenu.

M GISQUET se demande pourquoi madame le maire dit qu'il n'a pas dit qu'il n'avait pas été prévenu et qu'il n'a jamais dit ça

Madame le Maire lui répond que c'est ce qu'il a dit

(02.03.02) M. GISQUET souligne que Madame le Maire est perturbée par ce sujet parce qu'elle n'a peut-être pas été à la hauteur de la situation. Le brouhaha l'encourage à lui dire qu'il a raison.

Madame le Maire est perturbée par le fait qu'à l'entendre, il pleut sur les armoires électriques, tout est nul dans cette ville. On va demander des crédits pour les travaux dans les écoles. Elle propose de passer au vote.

Inaudible

Madame le Maire informe que Monsieur AYNIE s'est engagé à y aller demain, le connaissant, il va peut-être même y aller ce soir. Elle passe au vote.

Inaudible

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2023.02.05 : DSIL 2023 - VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES - AUTORISATION POUR SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Rapporteur : Monsieur Pierre CHAMOULEAU

La ville de Bruges dispose de deux cimetières : le cimetière ancien et le cimetière paysager, respectivement situés Avenue des martyrs de la résistance et Rue de la Marianne.

Longtemps considérés comme des lieux strictement d'inhumation, les cimetières concourent pourtant à l'identité d'une commune et nécessitent aujourd'hui, tout en proposant une offre funéraire adaptée, d'offrir un espace favorisant à la fois le recueillement mais aussi une

nouvelle identité intégrant pleinement la nature en ville (cimetière parc, cimetière végétal etc.).

L'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique permet d'interroger la place et le rôle du cimetière en milieu urbain. Dès lors, il est aujourd'hui nécessaire de retrouver un équilibre entre leurs fonctions funéraires, la recherche de zones apaisées et le sujet du respect lié au souvenir.

L'enjeu d'un tel projet est donc de deux ordres : retravailler le traitement de l'espace pour créer des lieux propices au recueillement et au souvenir tout en permettant des aménagements paysagers et d'éléments de confort (bancs, points d'eaux etc.) et d'accessibilité.

C'est ainsi que dans le cadre de l'amélioration permanente du cadre de vie et du respect de l'environnement, la Ville a lancé un projet global de revalorisation des cimetières passant par des travaux de mise en accessibilité des allées et des travaux de végétalisation pour répondre aux objectifs de :

- Adapter les cimetières aux nouveaux besoins de la population, notamment sur de nouveaux modes d'inhumation,
- Développer les aménagements de confort (bancs, point d'eau, tri des déchets verts...)
- Mettre en accessibilité les allées du cimetière,
- Faire de ces espaces un lieu végétalisé et y développer la biodiversité.

Le projet devrait permettre d'engazonner les allées de la façon suivante :



Les travaux de mise en accessibilité des allées ont été réalisés à l'automne 2022, en lien avec les services de Bordeaux Métropole.

La 2^{ème} phase de ce projet consiste donc en la réalisation d'un projet de végétalisation du site, qui inclura :

- L'engazonnement des allées secondaires des cimetières.
- La valorisation paysagère en réalisant la plantation d'arbres.
- L'installation de mobilier urbain adapté au site : bacs de tri et poubelles en bois, installation de bancs et chaises et de fontaines.
- L'installation de nichoirs à oiseaux et d'hôtel à insectes pour en faire un lieu tourné vers la biodiversité.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 123 191,92€ HT soit 147 830,30€ TTC.

Le montant potentiel de la subvention sollicitée au titre de la DSIL 2023 s'élève à 36 957,58€, soit 30% du montant HT des travaux.

La Ville de Bruges sollicite également, dans le cadre de ce projet, Bordeaux Métropole sur le fondement du contrat de co-développement 2021-2023 pour participer au financement de ces aménagements, dans le cadre de la fiche action sur la végétalisation des cimetières.

Les travaux devraient se dérouler d'avril 2023 au 31 mai 2023.

Afin de permettre la finalisation des dossiers de financement auprès de la Préfecture de la Gironde, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** une aide financière au titre de l'abondement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2023 pour l'opération précitée,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

(02.06.21) M. RAYNAUD demande si un point pourra être fait sur les réalisations effectuées et sur l'évolution du coût global du projet.

M. CHAMOULEAU précise que la signalisation a été faite, un plan, les allées pour les personnes âgées et les personnes en fauteuil roulant. L'engazonnement a été un peu retardé vu le temps. Ça va commencer mi-avril pour engazonner les allées des deux cimetières.

M. RAYNAUD évoque l'engazonnement des allées et demande s'il y avait possibilité de mettre du gazon synthétique.

M. CHAMOULEAU répond que l'on est dans la biodiversité. Ce n'est que de la vraie herbe. Ça coûterait un argent fou.

M. RAYNAUD indique que ce serait moins cher au niveau de l'entretien.

(02.07.33) M. CHAMOULEAU n'en est pas sûr.

Madame le Maire précise que le gazon synthétique imperméabilise les sols et aujourd'hui, l'idée est de désimperméabiliser les sols. Donc on renature avec de l'herbe, avec du copeau de bois, avec des plantations, mais du synthétique, on évite. Elle propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2023.02.06 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité social territorial du 09 mars 2023,

Considérant à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
Brigadier	C	1	Suppression à temps complet
Brigadier-Chef principal	C	1	Création à temps complet

(02.08.11) Mme DESBORDES souhaite profiter de l'occasion de cette délibération sur les ressources humaines pour remercier très chaleureusement la directrice des ressources humaines qui part demain soir après sept ans de bons et loyaux services, qui accompagne les élus dans leurs délégations sur le sujet des RH, extrêmement compliqué. C'est quelqu'un qui a beaucoup de valeurs, qui fait des choses très bien, qui n'a pas réussi à faire sa tournée des services en une journée tellement elle est aimée par les services municipaux. Elle a dû y passer deux jours et elle va continuer encore demain. Au nom de toute l'équipe municipale, elle remercie Madame HERITIE et lui souhaite plein de bonnes choses pour la suite.

Madame le Maire remercie Madame HERITIE et Madame DESBORDES d'avoir souligné effectivement tout l'engagement que Madame HERITIE a eu à leurs côtés durant ces années.

Vote :

30 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)
3 Abstentions (Groupe « Bruges En Mieux »)

RAPPORT N°2023.02.07 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LE CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE POUR L'OPERATION DESTINATION 2023

Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON

La Ville de Bruges développe, dans le cadre de sa politique jeunesse, des actions en faveur des 16/25 ans qui favorisent l'autonomie et la prise d'initiative.

Dans le cadre de sa politique sociale du tourisme transversale en « Nouvelle Aquitaine » le Conseil Régional met en œuvre le dispositif « DestiNAction ».

Cette opération s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France ou en Europe (18/25 ans).

Les objectifs sont les suivants

- Permettre la mobilité des jeunes tout en répondant aux enjeux du tourisme durable
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie, mobilité et responsabilité à travers un projet de voyage
- Mobiliser et fédérer un réseau de structures partenaires qualifiées

La Ville s'engage :

- A respecter le règlement du dispositif et à proposer le dispositif à un public jeune répondant aux critères suivants :
 - o Jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans la Région depuis minimum 6 mois,
 - o Jeunes exclus des vacances (partant peu, voire jamais en vacances),
 - o Jeunes n'étant jamais partis sans encadrement familial ou professionnel,
 - o Jeunes ayant besoin d'un soutien méthodologique et/ou financier pour partir.
- A accompagner les jeunes à mesurer l'impact climatique de leur séjour et les sensibiliser au tourisme durable
- A mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets jeunes
- A participer aux ateliers de formation
- A transmettre un bilan des projets jeunes et du dispositif
- A assurer une lisibilité de l'action régionale dans ses actions de communication

Le Conseil Régional favorise la mise en réseau des acteurs et permet à chaque structure d'avoir une information claire et précise. Il remet aux structures référentes les packs attribués (un pack comprenant notamment 130 € de valeurs pour les départs en France et 250 € de valeurs pour les départs en Europe).

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans une convention bi-partite entre la Ville et le Conseil Régional. La convention est d'une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention de partenariat entre la Ville de Bruges et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour l'Opération DestiNAction 2023 et tous documents y afférents.

(02.11.21) Mme CHARTIER indique que pour des raisons professionnelles, elle ne participera pas au vote.

Mme RENARD demande pourquoi il n'y a pas eu de candidats sur Bruges. Elle demande s'il s'agit d'un problème de publicité qui n'a pas été faite en temps et en heure.

M. CHACON précise que savoir pourquoi les gens ne postulent pas, il ne peut pas le dire mais en tous cas, il peut dire que la communication va être renforcée autour de Destinaction. Il rappelle que ce sont aussi des jeunes qui sont socialement et financièrement en difficulté. Un travail va être fait avec la mission locale et avec VOJO pour trouver des jeunes correspondant aux critères. Ils doivent être dans cette situation économique et sociale plutôt défavorisés, mais ne jamais être partis en vacances seuls. Il faut qu'ils remplissent un certain nombre de critères. Pour l'instant, on va s'atteler à essayer de trouver des candidats.

Vote : 32 votes Pour et 1 non-participation (Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)

RAPPORT N°2023.02.08 : CHANTIER EDUCATIF 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Bruges organise des chantiers éducatifs en partenariat avec la Mission Locale Technowest et l'association intermédiaire VOJO (ASPE-EUREKA).

Des projets de chantiers éducatifs ont été mis en œuvre depuis 2013 sur le territoire. Ces chantiers sont destinés à des jeunes qui sont éloignés de l'emploi. Ils permettent de mettre à disposition des acteurs socio éducatifs des outils de prévention et de citoyenneté créant les conditions d'une relation éducative privilégiée et qui s'inscrit dans un parcours d'insertion. Ces projets visent à permettre à des jeunes de vivre des expériences professionnelles et collectives en étant utiles au territoire et à la collectivité.

En 2023, le chantier, prévu du lundi 2 au vendredi 12 mai, aura pour objectif l'aménagement d'espaces naturels et la sensibilisation à la biodiversité associés à ces espaces. Cette édition se tiendra au sein de la réserve naturelle nationale des marais de Bruges.

Le coût prévisionnel global du projet s'élève à 12 600€ en fonctionnement répartis sur les différents partenaires (VOJO, Ville, Mission Locale). La ville prend en charge l'encadrement du chantier, participe à la rémunération des jeunes et prend en charge les outils et fournitures nécessaires au chantier.

Le chantier est éligible au Fond Local d'Aide aux Jeunes.

Il y a lieu d'établir une convention avec les partenaires du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le projet de chantier éducatif 2023
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention se rapportant à ce projet et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **solliciter** des financements auprès de financeurs potentiels et signer tous documents y afférents, y compris les éventuels avenants.

Vote : Unanimité

Madame le Maire remercie Madame la Secrétaire et indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 4 avril 2023, la commission permanente le 30 mars et la commission des Finances le jeudi 30 mars également. Elle remercie les élus et les services et souhaite une bonne soirée.